

Depuis janvier 1965

# Le Métall



Journal du Syndicat des Métallos (FTQ) ● Mai-juin 2004



## La lumière au bout du tunnel

Voir pages 6-7

Photo: Serge Jongué

[www.metallos.org](http://www.metallos.org)

# Sommaire

## Pages 3-4 Pacte de solidarité syndicale

### Pour défendre nos valeurs

L'adoption d'un Pacte de solidarité syndicale mis de l'avant par les grandes organisations syndicales progresse dans nos sections locales. Une expérience unique dans l'histoire du mouvement ouvrier au Québec. ●

## Page 5 Lawrence McBrearty se retire

Le directeur canadien des Métallos, Lawrence McBrearty, a annoncé lors du dernier Congrès canadien d'orientation qu'il prenait sa retraite. Un portrait de celui qui a été le leader canadien des Métallos pendant dix ans. ●

## Pages 12-13 Section locale 6486 40 ans

La section locale 6486 fête son 40<sup>ième</sup> anniversaire de fondation. Elle a une longue histoire de luttes dont celles en santé-sécurité ou celle pour obtenir une clause d'indexation. ●

## Pages 6-7 Syndrome du canal carpien Les Métallos font une percée

Il était presque impossible de faire reconnaître le syndrome du canal carpien comme maladie ou lésion professionnelle. Le Syndicat des Métallos a gagné plusieurs causes chez Komatsu et Brake Parts. ●

## Pages 8-9 Le chrysotile Une nouvelle bataille

Un résumé de la position des Métallos sur le chrysotile et du mémoire présenté par la FTQ et les Métallos devant les instances fédérales. En tant que chef de file du chrysotile, le Canada doit s'opposer à l'ajout de ce produit à la procédure PIC de la convention de Rotterdam. ●

## Pages 10-11 Fer : un nouveau joueur

C'est le 12 mars dernier qu'avait lieu à Labrador City une conférence métallos sur le minerai de fer. Un nouveau joueur, Rio Tinto, vient compliquer le portrait de la négociation à la Compagnie minière IOC. ●

## Pages 14-15 Assurance emploi Il faut une réforme en profondeur

Une analyse du régime d'assurance emploi. Il faut le bonifier en profondeur. Les solutions de Paul Martin en période électorale ne règlent rien. Également, un article sur les prestations de soins de « compassion ». ●

## Page 16 En bref

● Premier mai. ● Négociations chez ABI à Bécancour. ● Le taux de syndicalisation monte au Québec. ● Linda Sévigny prend sa retraite. ● Bonnes vacances !

### Courrier

Le Syndicat des Métallos encourage les lecteurs et les lectrices du journal *Le Métallo* à faire part de leurs commentaires ou de leurs opinions.



## Changement d'adresse

Si vous avez changé d'adresse, avisez le secrétaire-financier de votre section locale. La liste d'envoi est basée sur les rapports fournis par le syndicat local au Syndicat des Métallos. ●

# Le Métallo

Mai-juin 2004 Volume 40 Numéro 2

Journal du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, Bureau 5100

Montréal, Québec H2M 2V8

Téléphone: (514) 382-9596

Télexcopieur: (514) 382-2290

Courriel: syndicat@metallos.org

Toile: www.metallos.org

Directeur: Michel Arsenault

Responsable: André Laplante

Correspondants: Alain Billard, Jean-René Dumas, Nicolas

Lapierre, Daniel Mallette

Collaboration: Michel Faucher, René Bellemare

Tirage: 20 000

Premier numéro: Janvier 1965

Imprimé par les syndiqué-e-s de l'imprimerie

Transcontinental Québec.

Dépot légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

Société canadienne des postes

Envois de publications numéro 40063037



## Pacte de solidarité syndicale

# Défendre nos valeurs

### Il faut stopper la droite

Notre syndicat s'est engagé à prendre tous les moyens pour empêcher le Gouvernement libéral conservateur de Jean Charest,



Photo: Pierre Charbonneau

**Michel Arsenault,**  
directeur québécois

d'imposer à la population québécoise des politiques de droite. Dans les jours et les semaines qui ont suivi, des manifestations ont eu lieu en collaboration avec la FTQ, les autres centrales syndicales et des groupes populaires.

### La lutte se poursuit

Nous n'avons pas obtenu le succès escompté. Mais la lutte est loin d'être terminée. Les manifestations continuent. Nous invitons les sections locales à discuter du plan d'actions et à se prononcer sur le Pacte de solidarité syndicale proposé. Elles auront aussi à discuter de la participation à une éventuelle grève générale qui pourrait être déclenchée si le gouvernement Charest continue à attaquer nos droits. Nous vous encourageons à participer aux activités organisées par la FTQ dans votre région. Notre objectif, c'est de raisonner ce gouvernement. S'il le faut et si telle est la volonté des membres, nous sommes prêts à aller jusqu'à la grève générale si nécessaire. ●

*L'appel à l'adoption dans chaque section locale d'un Pacte de solidarité syndicale a été entendu. Les résolutions adoptées par les sections locales des Métallos sont acheminées à un rythme régulier depuis le Conseil consultatif de la FTQ en février dernier.*

« **L**a stratégie est simple: il faut maintenir la fournaise allumée. Il ne s'agit pas de mettre le feu à la maison. Il faut éviter les erreurs stratégiques commises ailleurs et ne pas se mettre la population à dos », a expliqué le directeur québécois des Métallos, Michel Arsenault.

Cette solidarité que demande la

FTQ est au coeur des valeurs pour lesquelles luttent quotidiennement des centaines de Métallos au Québec. Il n'y a qu'à se rappeler le soutien récent donné aux hommes et aux femmes chez Vidéotron que l'on voulait brader comme de la marchandise à écouler. Toute la FTQ s'est rangée derrière eux pour ramener Québecor à la raison. De son côté, le Syndicat des Métallos a fait un prêt de 2 millions \$ sans intérêt aux grévistes en signe d'appui.

### Tradition d'entraide

« Cette tradition d'entraide et de soutien a toujours été bien vivante chez-nous. Historiquement, nous avons aidé de nombreux groupes. Je pense aux travailleurs chez Alcan à la fin des années '50. Il me vient également à l'esprit notre implication très militante contre les mesures anti-

Suite à la page 4

### « Un choix éclairé »



**Robert Lord, président de la section locale 9238, (Technologie industrielle SNC)**

« Nous avons eu une assemblée qui réunissait 260 membres sur 500. Ils ont adopté à une très forte majorité le Pacte de solidarité syndicale. Le document avait été envoyé par la poste à tous nos membres. C'était important afin qu'ils fassent un choix éclairé. En ce qui a trait à la grève générale, c'est OK ».



**Daniel Sylvestre, président de la section locale composée 7625**

### « Bien coordonner les actions »

« Nous avons eu notre assemblée le 27 avril. Nous avons fait une tournée dans nos usines. Nos membres sont prêts à perdre une journée de travail pour protester. Nous souhaitons une assemblée extraordinaire de la FTQ pour aller de l'avant. Il faudra aussi bien coordonner nos actions ».



## « Pas de sous-traitance »

« Nos membres ne veulent pas perdre leur emploi à cause de la sous-traitance. Ils sont hostiles envers Charest qui été élu sous de fausses représentations. Il applique le programme de l'ADQ. Nos membres appuient le Pacte de solidarité syndicale. Nos membres veulent plus d'informations sur les suites à donner ».

**Robert Roy, président de la section locale 6254 (Minière Wabush)**



## « Se préparer pour les actions »

« Le 14 avril, nous avons fait une assemblée spéciale des membres. Nous avons présenté le document de la FTQ. Nous avons des problèmes de sous-traitance. Nos membres ont voté pour les principes contenus dans le document. Il faut maintenant sensibiliser nos membres afin de se préparer pour les actions à venir ».

**Roch Cournoyer, vice-président de la section locale 6586 (Ispat-Sidbec)**



## « Charest, un roi autoproclamé »

« Le 4 avril, les membres ont voté pour le Pacte de solidarité syndicale. Charest ne consulte pas. Il a adopté à la vapeur des projets de loi avant les Fêtes. C'est un roi autoproclamé. Nos membres ont adopté à l'unanimité le document de la FTQ. Pour les moyens à prendre, ils vont participer aux débats à venir ».

**Jean Larose, président de la section locale 7649 ( Mine Lac d'Amiante)**

inflationnistes du gouvernement Trudeau. Aujourd'hui, il faut entreprendre le même combat contre le gouvernement Charest et se serrer les coudes », a poursuivi Michel Arsenault.

## Un pacte unique

La FTQ demande à chacun de ses syndicats affiliés de s'engager dans un Pacte de solidarité syndicale (PSS) jamais encore conclu à cette échelle au Québec. Selon la centrale, « le PSS, c'est un engagement de tous et chacun à porter aide et assistance à l'un d'entre nous qui serait victime des mesures anti-syndicales du gouvernement Charest ».

« Plus personne ne devrait maintenant avoir à affronter seul les menaces qui s'annoncent, poursuit-on dans le document de la FTQ. Un Pacte de solidarité syndicale, c'est tout simplement un rappel de nos valeurs syndicales fondamentales : un tort fait à un seul d'entre nous est un tort fait à tous ». ●

# Résolution-type

**Attendu** les lois adoptées sous le bâillon en décembre dernier par le gouvernement Charest;

**Attendu** les conséquences de l'application de ces lois sur le droit à la syndicalisation, sur le libre choix syndical dans la santé, sur l'ouverture à une sous-traitance de *cheap labor*, sur des services publics de qualité à un coût abordable;

**Attendu** qu'un nombre important de nos membres ont déjà commencé à vivre au jour le jour ces conséquences dans leur milieu;

**Attendu** la volonté exprimée par ce gouvernement de maintenir le cap avec des politiques pour lesquelles il n'a pas reçu le mandat populaire;

**Attendu** la nécessité de resserrer les rangs et d'opposer aux politiques du gouvernement une solidarité agissante.

**Il est résolu que :**

**Nous nous engageons** par le présent Pacte de solidarité à tout mettre en œuvre pour appuyer ceux et celles d'entre nous qui seraient frappés par des mesures découlant des lois adoptées en décembre (contre la sous-traitance de *cheap labor* ou appui aux syndicats FTQ dans la santé, par exemple), et à participer à la coordination des activités de la FTQ, de ses syndicats et de ses conseils régionaux;

**Nous nous engageons** dans la mesure de nos moyens à soutenir les actions qui pourraient être initiées tant pour la défense de nos acquis en relations de travail que de nos acquis sociaux;

**Nous nous engageons** à mener dès maintenant le débat sur le principe d'une grève générale, qui pourrait être déclenchée dans le cas d'une attaque frontale contre l'ensemble ou une partie des membres de la FTQ, rendant nécessaire un recours de cette nature; un tel débat pourrait mener à la tenue d'un Conseil général ou même, à celle d'un Congrès extraordinaire;

**Nous réitérons notre engagement** à bâtir une société basée sur l'équité, la justice sociale, la redistribution de la richesse et le dialogue social. ●

## Directeur canadien

# Lawrence McBrearty se retire

*Après avoir été directeur canadien du Syndicat des Métallos pendant plus de dix ans, Lawrence McBrearty a annoncé son départ, le 23 avril, lors du Congrès canadien d'orientation des Métallos à Vancouver.*

**L**a prochaine ronde d'élections pour les Métallos n'est prévue qu'en novembre 2005. Le bureau d'administration international du syndicat a approuvé la recommandation des trois directeurs des districts 3, 5 et 6 concernant la nomination de Ken Neumann à ce poste. Ce dernier est actuellement le directeur du Syndicat des Métallos pour l'Ouest canadien.

### **Murdochville**

Lawrence McBrearty a commencé à s'impliquer syndicalement à Murdochville au Québec où il a été élu président de la section locale 6086 en 1970, à l'âge de 28 ans, soit 13 ans après une des luttes les plus acharnées de toute l'histoire du mouvement ouvrier du Québec et du Canada pour la reconnaissance des syndicats.

En 1974, Lawrence McBrearty s'est vu offrir un poste au sein du syndicat et il a travaillé



Photo: Serge Jougé

### **Lawrence McBrearty**

à Sept-Îles. Il a été nommé coordonnateur régional en 1977. Plus tard, il est devenu le directeur du sous-district pour le Canada atlantique, poste qu'il a occupé de 1984 à 1987. De 1988 à 1991, il a été l'adjoint du directeur de ce qui constituait alors le district 5. Aujourd'hui, ce district englobe exclusivement le Québec.

### **Directeur du District 5**

En 1991, Lawrence McBrearty a été nommé directeur du district 5, jusqu'à la ronde suivante d'élections internationales en 1993. Au cours de cette même année, il a été élu sans opposition au poste de directeur pour le Canada.

Il a dirigé de nombreuses campagnes dans des secteurs représentés par les Métallos.

Les efforts visant à faire cesser

les importations d'acier inévitables qui menacent d'anéantir l'industrie sidérurgique canadienne représentent une de ces campagnes actuellement en cours.

Un autre exemple est la campagne pour l'amélioration de la formation, du processus d'octroi de licences, des salaires et des conditions de travail pour les quelque 20 000 syndiqués du secteur de la sécurité, tout particulièrement dans les aéroports au Canada et au Québec.

### **Westray**

Un des points saillants des dix dernières années est certainement la campagne de lobbying auprès des politiciens pour faire modifier le Code criminel afin que les sociétés, leurs cadres et leurs directeurs pourraient être tenus responsables au criminel des décès et des blessures survenant en milieu de travail. Cet objectif a été atteint en automne 2003 lors de l'adoption de la Loi C-45 connue sous le nom de Loi « Westray » en mémoire des 26 mineurs décédés par suite de l'explosion qui a ébranlé la ville minière de Stellarton en Nouvelle-Ecosse.

Lawrence McBrearty a été au tout premier rang de la lutte contre la mondialisation néolibérale et des efforts pour sensibiliser les travailleurs et les travailleuses des multinationales sur l'importance de tisser des liens de solidarité et de partager l'information. ●

## Le syndrome du canal carpien

# Les Métallos font une percée significative

*Depuis fort longtemps, il était presque impossible de faire reconnaître le syndrome du canal carpien comme maladie ou lésion professionnelle. Le Syndicat des Métallos a gagné plusieurs causes chez Komatsu et Brake Parts. «Nous avons réussi à percer un mur qui semblait infranchissable», a indiqué René Bellemare, responsable du service en santé et sécurité du travail.*

**A** la section locale 9284, chez Brake Parts Canada, division Montréal, une étude ergonomique réalisée dans le dossier d'une lésion à l'épaule a été déterminante pour la défense de Stéphane Chouinard. Ce fut le premier cas de cette usine à être accepté comme maladie professionnelle devant la Commission des lésions professionnelles (CLP).

Pourtant, il n'était pas le premier à souffrir de ce problème au poste d'opérateur de presse chaude où il devait donner de 5 000 à 6 000 coups de marteau



Photo: Serge Jomgué

**Les Métallos chez Komatsu expriment leur joie.**

afin de démolir les plaquettes de freins qui sortaient de son four.

La percée dans ce domaine au Syndicat des Métallos vient sans aucun doute de la section locale 6617 chez Komatsu. Cette entreprise emploie 160 travailleurs qui font l'assemblage de machineries lourdes. Plusieurs travailleurs avec l'aide de leurs représentants dont René Bellemare du service en santé sécurité des Métallos se sont battus. Tous les cas ont été reconnus devant la Commission des lésions professionnelles. Les travailleurs étaient principalement des mécaniciens, des assembleurs et des peintres.



Photo: Alain Billard

**Stéphane Chouinard**

Il a été mis en preuve que ces derniers devaient quotidiennement se servir d'outils pneumatiques, travailler dans des postures contraignantes, effectuer leurs tâches sur des cadences non pas imposées mais tout de même très présentes.

Aujourd'hui, chez Komatsu, l'accent est mis sur la prévention. Des systèmes anti-vibrations ont été installés sur les outils pneumatiques, l'ergonomie des postes a été étudiée, de nouveaux gants de travail sont maintenant disponibles afin de prévenir les risques de contracter le syndrome du canal carpien.

Ce syndrome peut être reconnu comme une maladie professionnelle lorsqu'il n'est pas le résultat direct d'un accident du travail.

Toutes ces batailles, la tenacité et la solidarité de notre mouvement syndical auront rendu possible la reconnaissance des droits des travailleurs et des travailleuses devant les instances de la CSST.



Photo: Alain Billard

**René Sorel, Sylvie Deslongchamps, représentante en santé et sécurité, Christian Seiller, président s.l. 6617.**

Finalement, bien que cette reconnaissance a été atteinte, il reste que ces victoires importantes doivent nous servir d'outils pour atteindre l'objectif de correction à la source et l'élimination des risques à la santé de nos membres. ●



**Gilles Raymond, représentant en santé et sécurité s.l. 9284, Armand Riderosi.**

## Être bien préparés

« Dans un premier temps, il faut identifier tout ce qui peut y avoir comme situation extérieure comme le diabète, la goutte, etc. C'est la première difficulté que nous pouvons rencontrer car ces maladies peuvent avoir une influence



**René Bellemare, responsable en santé sécurité.**

sur le développement de cette lésion. Ensuite, qu'elles soient présentes ou non, il faut une description rigoureuse de la tâche et de son impact sur le poignet. Voilà pour la réparation. Mais nous ne répèterons jamais assez que la meilleure façon d'éviter ce genre de problème, c'est la prévention ».

# Qu'est-ce que le syndrome du canal carpien ?

Le syndrome du canal carpien est une affection douloureuse du poignet et de la main. Il résulte de la pression ou de la compression du nerf médian qui active le pouce, l'index, le majeur et une partie de l'annulaire. Le nerf médian passe dans le canal carpien, un étroit tunnel qui peut facilement être comprimé lors de manœuvres répétitives ou par un accident ou quelques formes de maladies.

Les tendons du poignet tout comme notre corps ont ce qu'il faut pour être en santé, pour effectuer des tâches et pour récupérer. Une activité prolongée comme le froid, les vibrations, les chocs, les impacts, un coup sec, l'absence de repos, des gestes répétitifs demandant de la force et exécutés dans une position contraignante peuvent rompre partiellement la structure d'un tendon et générer de l'inflammation. Cette dernière va faire enfler le ou les tendons qui vont comprimer le nerf médian. C'est la compression du nerf qui provoque l'inconfort et la douleur, des engourdissements, des picotements, des douleurs nocturnes et une perte de dextérité qui peut devenir importante.

### Subtilement et progressivement

Bien que certaines prédispositions médicales peuvent rendre certaines personnes sujettes à cette maladie, dans plusieurs cas, le travail en est la cause. Sauf dans les cas d'accidents directs aux poignets, les symptômes de cette maladie arrivent subtilement et progressivement, ce qui complique le processus de réclamation à la Commission de la santé et la sécurité du travail (CSST). Au début, les travailleurs et travailleuses se disent souvent que cela va passer. Mais ces petits inconforts se transforment rapidement en importants symptômes, les engourdissements s'accroissent et deviennent assez douloureux, au point que la personne se réveille durant la nuit. La perte de force au niveau de la main affectée s'ensuit et c'est souvent à ce moment malheureusement que les gens vont consulter leur médecin sans savoir que ce problème est relié à leur travail. ●

## Ce qu'il faut faire

Dans la très grande majorité des cas, il est pratiquement impossible de démontrer que la maladie professionnelle est une caractéristique du travail. De ce fait, on doit être en mesure de faire **la preuve que la maladie est reliée aux risques particuliers du travail effectué.**

Ainsi, il faut rédiger une description très détaillée du travail qui a provoqué cette lésion. Il faut identifier tous les mouvements qui sollicitent les mains et les poignets, leurs fréquences, la position des mains lors de ces opérations et le poids et la nature des objets et outils que le travailleur ou la travailleuse doit manipuler en effectuant son travail. En ce qui a trait aux outils, ceux qui produisent des vibrations et causent des impacts aux mains sont susceptibles de provoquer cette maladie. ●

**Correspondant : Alain Billard**

## Une nouvelle bataille

***Le Canada tient des consultations sur la pertinence d'ajouter le chrysotile à la procédure de la Convention de Rotterdam. Le Syndicat des Métallos lui demande de s'y opposer car cela revient à un bannissement pur et simple du chrysotile.***

**L**e chrysotile n'est pas dangereux pour la santé, lorsqu'il est utilisé de façon sécuritaire. C'est la position des Métallos, de la FTQ, du Québec, du Canada et celle de nombreuses études scientifiques d'experts reconnus mondialement. L'Institut du chrysotile du Québec a divulgué, l'an dernier, les résultats d'études scientifiques sérieuses et crédibles démontrant que le chrysotile est l'une des fibres industrielles les moins dangereuses.

### **Le Fédéral consulte**

Pourtant, le Canada consulte avant de prendre position sur l'ajout du chrysotile à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause ou procédure PIC de la Convention de Rotterdam.

Une première consultation a eu lieu le 30 mars dernier. Les Métallos ont présenté un mémoire préparé par le service en santé sécurité des Métallos au Québec. Lors de la deuxième journée de consultation le 1<sup>er</sup> mai à Ottawa, la FTQ et les

Métallos ont présenté le point de vue du mouvement syndical au Québec. Plus de 2000 travailleuses et travailleurs oeuvrent au Québec dans l'industrie de la fibre chrysotile et près de la moitié sont syndiqués avec les Métallos.

En fait, inclure le chrysotile à cette procédure équivaut à son bannissement pur et simple. Les procédures administratives seraient si complexes que les pays et les entreprises importatrices se

**Le Fédéral doit se brancher car c'est à toute fin pratique le bannissement du chrysotile dont il est question avec le PIC.**

tourneraient vers les produits de substitution. Pourtant, non seulement nous ne connaissons pas les effets de ces produits sur la santé, mais ils ne sont pas soumis à la procédure PIC.

L'Union Européenne et le Chili veulent le bannissement de l'amiante sous toutes ses formes dont le chrysotile. Ils sont de grands fournisseurs de produits et de fibres de remplacement.

### **Le Fédéral hésite**

C'est lors d'une réunion internationale en septembre 2004 que le Canada et les pays participants à la Convention de Rotterdam, devront décider par consensus s'ils sont en faveur ou non de l'inclusion du chrysotile sur la liste des produits chimiques faisant l'objet de la procédure PIC.

Le Gouvernement du Canada craint que s'il est le seul pays à s'opposer à l'inclusion du chrysotile à la procédure PIC, cela pourrait nuire à sa réputation internationale, à sa capacité à obtenir l'appui d'autres pays et créer l'impression que cette décision a été prise sur la base de ses propres intérêts commerciaux.

Le Canada est le deuxième producteur mondial et exportateur de chrysotile. C'est au Québec que se situe l'ensemble de cette industrie. ●

**Correspondant: Jean-René Dumas**

## Convention de Rotterdam

**La Convention de Rotterdam veut encourager le partage des responsabilités et la coopération dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques dangereux. Elle veut aussi protéger la santé des personnes et l'environnement contre des dommages éventuels et contribuer à l'utilisation écologiquement rationnelle de ces produits. Le Canada a adhéré à cette entente environnementale qui repose sur le principe que l'exportation d'un produit chimique visé par la Convention ne peut se faire qu'avec le consentement préalable et en connaissance de cause du ou des pays importateurs. ●**



## Mémoire des Métallos Ottawa doit s'opposer

**En tant que chef de file dans le domaine du chrysotile, le Canada doit s'opposer à l'ajout de ce produit à la procédure PIC de la Convention de Rotterdam.**

**L**e Canada s'est doté d'une politique sur l'utilisation sécuritaire et responsable du chrysotile. Lors d'une conférence internationale tenue à Montréal en 1997, le ministre des ressources naturelles du Canada, Ralph Goodale, expliquait devant 300 délégués de 45 pays que le Canada partageait avec les autres pays présents un objectif commun soit celui d'assurer la survie de l'amiante chrysotile et son utilisation sans risques. « Nous croyons, dit-il, que ce produit est sûr quand il est manipulé et utilisé de façon contrôlée. À notre connaissance, il n'existe aucune preuve scientifique fiable qui contredise cette position ».

### Position du Québec

Le Québec a adopté en juin 2002 sa « Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile ». Il a donné son appui à l'utilisation sécuritaire du chrysotile. Ces orientations s'appuient sur des études scientifiques d'experts reconnus mondialement.

### Position syndicale

De dures et longues batailles faites par les Métallos ont permis

d'atteindre un haut niveau de sécurité quant à l'extraction des fibres de chrysotile et la fabrication de produits. Ces luttes ont aussi donné au Québec



une législation d'avant-garde, des mesures de contrôles qui assurent la protection de la santé des travailleurs, du public et de l'environnement.

La procédure PIC équivaut au bannissement du chrysotile et son remplacement par des produits de substitution. Pourtant, des études scientifiques démontrent que la plupart de ces fibres sont dangereuses comme celles des céramiques réfractaires, de la cellulose, des aramides, de la wollastonite, etc.

### Le Canada doit s'opposer

En refusant l'ajout du chrysotile à la procédure PIC, le Canada confirmerait sa position de chef de file sur l'utilisation sécuritaire du chrysotile basée sur des études scientifiques.

Il confirmerait sa volonté de préserver la santé et le bien-être de la population en garantissant un environnement propre et sain.

De plus, il consoliderait sa position comme acteur important ayant adhéré à la Convention de

Rotterdam et assumant son droit de parole.

Le Canada a un intérêt qui dépasse largement le seul intérêt commercial de son produit. Il

doit maintenir son image de chef de file quant à l'utilisation sécuritaire du chrysotile en plus de son intérêt d'équité quant aux fibres et produits de substitution qui auront une porte ouverte sur le marché contrairement au chrysotile.

### Un plan d'action

Enfin, les Métallos ont exigé un plan d'action du Gouvernement fédéral afin de mettre un terme à cette publicité destructrice et à ce climat de panique délibérément entretenu à l'échelle mondiale face au chrysotile. ●

Correspondant : Jean-René Dumas

### Pour en savoir plus

- « À Genève, les Métallos poursuivent le filon de l'amiante », *Le Métallo*, Juin 1985
- « La grande réponse bientôt à Genève », *Le Métallo*, Avril 1986
- « Les Métallos à Genève », *Le Métallo*, Juillet 1986
- « Amiante, on gagne une première manche », *Le Métallo*, Mai-juin 1988
- « Amiante : pas un substitut sécuritaire ! », *Le Métallo*, Mai-juin 1989
- « Un protectionnisme abusif », *Le Métallo*, Septembre-octobre 1989
- « La survie de deux régions est en jeu ! », *Le Métallo*, Avril-mai-juin 2001

## Rio Tinto

# Une entreprise antisyndicale

***Rio Tinto est une multinationale qui a violé les droits des travailleurs et des travailleuses de l'Indonésie jusqu'au Zimbabwe. Le Syndicat des Métallos ne laissera pas cela se produire au Québec et au Canada.***

**R**io Tinto, une multinationale dont le siège social est en Angleterre, oeuvre dans plusieurs secteurs industriels tels que le minerai de fer, l'énergie, les métaux industriels, l'aluminium, le cuivre, l'or et finalement les diamants. L'entreprise exploite 53 sites d'opérations dans 40 pays. Près de 50% de ces opérations sont en Australie et en Nouvelle-Zélande et un autre 35% en Amérique du Nord.

Au Québec, elle possède des installations pour extraire et transformer le minerai de fer à Sept-Îles et au Labrador et le titane au Havre-St-Pierre et à Sorel. Les autres régions du globe où Rio Tinto est en opération sont l'Amérique du Sud, l'Indonésie, l'Afrique et l'Europe. Au total, 36 000 travailleurs travaillaient pour cette multinationale en 2002. Et comme cette entreprise à des tentacules à la grandeur de la planète, elle impose son modèle de gestion partout où elle s'établit :

sous-traitance omniprésente, résistance à la syndicalisation, effort pour détruire le syndicat, réduction des régimes d'assurance maladie, harcèlement des travailleurs et violation des règlements relatifs à leur santé et leur sécurité.

### **Kennecott Copper**

Le cas de la mine Kennecott Copper dans l'Utah aux États-Unis est un exemple probant. En juin 2003, deux jours après la signature d'une convention collective mettant fin à un conflit de travail difficile de huit mois, Rio Tinto congédie 120 travailleurs sans émettre de préavis de licenciement et sans respecter l'ancienneté. Sur les 120 travailleurs, 107 militaient au sein des différentes sections locales et 37 recevaient des

prestations d'accident de travail. Une situation qui fût dénoncée par le syndicat sur toutes les tribunes possibles.

### **Attaquer son image**

Cependant, cette compagnie multinationale est très sensible à l'image qu'elle projette. C'est pourquoi, elle veut quitter l'Indonésie étant donné les critiques très persistantes de la part des mouvements sociaux et l'avènement de lois minières de plus en plus contraignantes. C'est pourquoi, elle fait de plus en plus d'exploration dans les pays où les lois sont inexistantes et où il n'y a pas d'opérations existantes. ●

**Correspondant: Nicolas Lapierre**

## Réseau mondial des syndicats chez Rio Tinto

**L**e réseau mondial des syndicats chez Rio Tinto a pris naissance en 1997 en Australie suite aux différents stratagèmes utilisés par cette compagnie pour désyndiquer les travailleurs, notamment en leur faisant signer des contrats individuels. Comme 60% des travailleurs de Rio Tinto sont syndiqués, il fallait regrouper les forces syndicales pour faire face à cette nouvelle forme de colonialisme. Ce réseau a connu sa 4<sup>ème</sup> rencontre en septembre 2003 en Utah à cause bien sûr du cas Kennecott Copper. Une centaine de délégués syndicaux provenant de l'Australie, des États-Unis, du Canada, du Québec, du Zimbabwe, de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Chili et de la Suède se sont donné rendez-vous afin d'échanger sur les problématiques vécues par les travailleurs dans divers pays et aussi pour raffermir les liens nécessaires à un meilleur rapport de force. Ce réseau affilié à la Fédération internationale de l'énergie, des mines et de la chimie (ICEM) envisage un accord mondial qui exigerait que Rio Tinto respecte les droits des travailleurs, les droits humains et l'environnement. ●

## Conférence sur le minerai de fer au Labrador

# Les Métallos font le point sur l'industrie

***C'est le 12 mars dernier qu'avait lieu à Labrador City une conférence métallos sur le minerai de fer. Cette rencontre a permis de dresser le portrait actuel de cette industrie qui fait encore travailler plus de 3 600 métallos nord-côtiers.***

**C**ette région du Québec a déjà compté plus de 12 000 travailleurs qui oeuvraient dans le domaine du fer et de sa première transformation.

L'industrie s'est mondialisée, le nombre de joueurs a diminué et ceux qui sont restés ont pris de l'expansion. Les 3600 métallos sont répartis entre la Compagnie minière Québec Cartier qui emploie 1 700 métallos à Port-Cartier et à Fermont, la Compagnie minière IOC-QNSL qui emploie 1 200 métallos à Sept-Îles et à Labrador City et Mines Wabush qui regroupe 700 métallos à Sept-Îles et à Wabush au Labrador. Les métallos de la Compagnie minière IOC-QNSL et Mines Wabush sont en négociations.

### **Positions favorables**

Les multinationales qui oeuvrent dans le fer sont dans une position très favorable. « Il est temps pour les Métallos de passer à la caisse », de dire le coordonnateur

régional de la Côte-Nord, Réal Valiquette. La demande de minerai de fer monte en flèche en raison des besoins de la Chine. Ce pays a importé 150 millions de tonnes longues de minerai de fer en 2003, une hausse de 200% par rapport à l'année 2000. C'est le plus gros importateur de minerai de fer au monde. Les économistes prévoient une hausse constante de la demande jusqu'en 2011-2012. La Chine prend également tout le fer et la ferraille disponibles sur le marché. Cette demande a fait monter les prix mondiaux pour le minerai de fer de 9 % en 2003 et de 18,6 % de plus pour les livraisons prévues en 2004. La production canadienne a dépassé les 33 millions de tonnes en 2003.

### **Briser le syndicat**

Un des sujets abordés a été la venue de la multinationale Rio Tinto dans cette négociation en tant qu'actionnaire majoritaire de

Compagnie minière IOC-QNSL. Les sections locales ont constaté que cette compagnie ne veut pas négocier. Elle veut briser le syndicat.

Terry Bonds, directeur du district 12 et président du réseau mondial des syndicats de Rio Tinto et Andy Triplet, président de la section locale des Métallos à Kennecott Copper à Salt Lake City en Utah ont expliqué le fonctionnement de Rio Tinto pour casser les syndicats notamment en bafouant les droits humains. Andy Triplet et ses membres ont goûté à la médecine du géant minier lors de leur dernière négociation. Ces interventions furent très appréciées de la part de tous les Métallos à la conférence. Elles les ont incités à se battre davantage pour sauvegarder les droits des travailleuses et des travailleurs du fer sur la Côte-Nord. ●

**Correspondant : Nicolas Lapierre**



**Conférence métallos sur le minerai de fer à Labrador City le 12 mars.**

## La section locale 6486

# Une longue tradition de luttes

**La section locale 6486 fête son 40<sup>ième</sup> anniversaire de fondation. Elle a une longue histoire de luttes dont celles en santé-sécurité ou celle pour obtenir une clause d'indexation.**

L'usine ouvre ses portes en 1963. Roger Fortin, un pionnier de la première heure explique que la campagne de syndicalisation dans l'usine s'est effectuée dans la foulée de la grande campagne du Syndicat des Métallos pour syndiquer les travailleurs des usines de la Noranda, entre autres à Murdochville et à Rouyn-Noranda. « C'est sûr, dit-il, que Noranda ne voulait rien savoir des

Métallos à l'usine de Salaberry-de-Valleyfield. Il a fallu travailler très fort ».

Le directeur des Métallos, Michel Arsenault, a rappelé qu'en 1964, il n'y avait pas de formule Rand. « Cela a pris du courage pour mettre sur pied ce syndicat », constate-t-il.

En 1965, c'est la négociation de la première convention collective. Il y aura une grève. Noranda congédiera 21 membres du syndicat dont tous les membres du comité exécutif. « Nous devons beaucoup de reconnaissance aux pionniers de ce grand syndicat », relate le directeur des Métallos.

Le coordonnateur de la région de Montréal, Bruno Lefebvre, a renchéri en soulignant que les



Photo: Pierre Charbonneau



Photo: Bertrand Brisson



Photo: Bertrand Brisson

**Michel Arsenault Bruno Lefebvre Guy Poisson**

travailleurs ont raison d'être fiers de ce qu'ils ont accompli.

### 1974 : clause d'indexation

La grève de 1974 a permis d'aller chercher une convention collective avec une clause d'indexation au coût de la vie. « Ce que je retiens de cette période, dit Guy Poisson, président de la section locale, c'est d'avoir pu intégrer un processus d'évaluation conjointe des salaires (ECS). L'article 14 de notre convention collective permet encore aujourd'hui d'évaluer les tâches au fur et à mesure que

### « J'ai écrit une partie de l'histoire »



**Bertrand Brisson,**  
secrétaire-archiviste

« J'ai vraiment l'impression d'avoir écrit une bonne partie de l'histoire de mon syndicat pendant quinze ans comme secrétaire-archiviste. En étant impliqué dans le syndicat, j'aide bien du monde, je leur rends service. C'est une extension naturelle de ma personnalité ».

### « Les gars sont fiers de leur syndicat »



Photo: Bertrand Brisson

**Jean Mathieu,**  
vice-président

« Il y a un sentiment d'appartenance qui dure. Mon travail syndical m'a aidé aussi à être un meilleur bénévole dans le hockey mineur. Savoir travailler en équipe, organiser pour que ça marche, écouter les besoins des gens, je les dois à ma formation et à mon implication syndicale ».

### « C'est important de s'impliquer »



Photo: Bertrand Brisson

**Réal Léger,**  
secrétaire-financier

« Mon implication remonte à la grève de 1982 qui a duré trois mois et demie. J'ai appris dans le feu de l'action. Toute une expérience quand tu es jeune et que tu travailles dans le département du grillage où peu de gars étaient impliqués dans le syndicat à l'époque ».



**Manifestation devant les bureaux de la compagnie Noranda lors de la grève en 1986.**

surviennent des changements. Ainsi les gars profitent tout de suite d'augmentations de salaire ».

### 1982 et 1986: dures grèves

Deux grèves en 1982 et 1986 ont permis de faire des gains sur les salaires, le régime de retraite et les avantages sociaux.

### Luttes en santé-sécurité

Le syndicat local a toujours lutté pour améliorer les conditions en santé-sécurité. Guy Poisson explique: « Nous avons réussi une première syndicale au Québec et au Canada en 1988-89. Nous avons été les premiers à faire reconnaître un cancer du larynx. Il

y a beaucoup de produits chimiques. Le syndicat ne voulait plus voir les gars tomber comme des mouches à cause de cancers ».

### Défi actuel

Le syndicat croit que si les relations de travail ne s'améliorent

pas, les conditions de travail feront de même. « CEZinc doit comprendre que cela serait payant. Il faut que les gars soient contents de travailler. Ils doivent être respectés », a conclu Guy Poisson. ●

**Correspondant : Daniel Mallette**

### Pour en savoir plus

- « Un geste admirable », Le Métallo, Mai-juin 1991
- « CEZinc: Réduction, réutilisation et recyclage », Le Métallo, Septembre-octobre 1990
- « L'environnement, une opération de relations publiques chez CEZinc », Le Métallo, Janvier-février 1990
- « Tous se mobilisent contre Noranda », Le Métallo, Janvier-février 1990
- « Ce n'est pas tombé du ciel ! », Le Métallo, Mars-avril 1989

## Célébrez votre 40<sup>e</sup>

Mardi, le 23 mars 2004, plus de 400 personnes participaient à la fête du 40<sup>ième</sup> anniversaire de la section locale 6486 à Salaberry-de-Valleyfield dans le Suroît. C'est avec fierté et dans la bonne humeur que s'est déroulée cette belle fête. Les membres actifs, les nombreux retraités et leurs conjointes ont célébré en se rappelant les bons moments ainsi que les moments plus difficiles de l'histoire palpitante de leur syndicat. Les témoignages de dirigeants locaux actuels et anciens ainsi que l'exposition de photos ont permis à tous et toutes d'avoir une bonne idée de l'histoire très riche de leur section locale. ●



### « Tout vient de nos luttes »



**Gilles Pilote, ancien président**

pendant la grève de trois mois et demie de 1982 et celle de quatre mois et demie de 1986. Cela m'a profondément marqué ».

« Nos bons salaires, notre régime de retraite et tout le reste, c'est pas un cadeau de la CEZinc. Cela vient de nos luttes. J'ai été président

### « Il faut défendre nos acquis »



**Guy Leclerc, Comité de sous-traitance**

L'histoire nous aide à comprendre que c'est la solidarité qui a permis de faire des gains ».

« J'ai 35 ans. Cela fait 15 ans que je travaille à la CEZinc. J'essaie de montrer aux plus jeunes l'importance de défendre nos acquis sinon nous les perdrons.

### « S'impliquer dans la région »



**Claude Litalien, syndic**

échangeant sur nos expériences syndicales et en nous serrant les coudes, nous développons une belle solidarité régionale et une bonne présence de la FTQ ».

« Nous ne pourrions pas tout gagner par nous-mêmes. Nous devons être actifs au sein du Conseil Régional FTQ du Suroît. En

## Prestations spéciales pour soins de « compassion »

# « C'est peu, mais c'est mieux que rien »

*Au début de 2004, les prestations spéciales d'assurance-emploi pour soin de « compassion » entraient en vigueur. Un salarié admissible peut bénéficier jusqu'à six semaines de prestations pour prodiguer des soins à un membre de sa famille gravement malade. « C'est peu, mais c'est mieux que rien », dit Michel Arsenault, directeur des Métallos.*

**D**epuis le 4 janvier 2004, un travailleur ou une travailleuse a droit à six semaines de prestations d'assurance-emploi pour prendre soin d'un membre de sa famille qui est gravement malade et qui risque de mourir. Quelles sont les règles d'admissibilité et les droits ?

### L'admissibilité

Comme toutes les différentes prestations spéciales, le travailleur ou la travailleuse doit avoir accumulé 600 heures de travail durant la période de référence. De plus, il faut qu'il présente un certificat médical indiquant qu'un membre de sa famille est gravement malade

et qu'il risque de mourir dans les six prochains mois.

« Le risque de mourir est toujours présent lorsque l'on est gravement malade. Comment peut-on exiger une telle qualification sur un certificat médical ? C'est pour le moins un manque de délicatesse pour les personnes gravement malades et les proches qui veulent s'en occuper. C'est pourquoi la « compassion » restera entre guillemets pour nous », s'exclament unanimement tous les organismes de revendications dont les Métallos.

### Les droits

Pour avoir droit à ces six semaines, le certificat médical doit aussi confirmer que le membre de la famille malade exige « les soins ou le soutien » d'un ou de plusieurs membres de la famille. À la suite de cette exigence seulement le droit est acquis et ces semaines de prestations peuvent être prises en blocs d'une semaine durant la période de six mois où il y a risque de décès.

Elles peuvent aussi être partagées entre plusieurs membres de la même famille. Le délai de carence de deux semaines s'applique seulement à un des membres de la famille s'il y a partage. Le taux de prestation est le même que celui pour les autres prestations, soit 55 % de la rémunération assurable moyenne du travailleur ou de la travailleuse jusqu'à concurrence de 413 \$ par semaine.

Pour ce genre de prestations, le prestataire est exonéré de fournir une preuve de disponibilité. Il conserve aussi son droit à ces prestations même si le proche malade habite à l'extérieur du pays.

### Concordance entre les lois

La Loi sur l'assurance emploi donne seulement le droit aux prestations en autant que l'on y soit éligible. Elle ne donne pas l'obligation à l'employeur de donner ce congé. Il doit donc y avoir une concordance entre les lois. C'est la Loi sur les normes du travail du Québec qui oblige l'employeur de donner ce congé sous réserve de certaines obligations et modalités administratives. ●

Collaboration : Michel Faucher

### Pour en savoir plus

« Peu d'injustices ont été corrigées », Le Métallo, Mai-juin 2002  
 « Prestations d'assurance-emploi pour congés de maternité, parentaux et de maladie. Des améliorations attendues », Le Métallo, Janvier-février-mars 2001  
 « Travailleurs touchés par des licenciements collectifs. Rente d'exclusion du marché », Le Métallo, Septembre-octobre 2000  
 « Les chômeurs sacrifiés sur l'autel du déficit », Le Métallo, Mars-avril 1997  
 « Valcourt se réincarne en Axworthy ! », Le Métallo, Mars-avril 1994  
 « Vaste offensive du gouvernement contre les chômeur-euse-s », Le Métallo, Septembre-octobre 1989  
 « Le programme PATA s'appliquera partout », Le Métallo, Novembre-décembre 1988

# Il faut une réforme en profondeur

*Lors de la dernière assemblée annuelle, les délégués ont adopté à l'unanimité une résolution demandant que les surplus de la caisse d'assurance emploi servent à adoucir les règles d'admission à ceux et celles qui perdent leur emploi.*

**E**n 2003, les surplus à l'assurance emploi atteignaient la somme astronomique de 43,8 milliards \$. Ils augmentent sans cesse. En 1975, 96 % de la population active était couverte par le régime. Avec les différentes « contre-réformes » vécues depuis 1990, seulement 47% des travailleurs et travailleuses perdant leur emploi pouvaient toucher des prestations en 2001.

Les travailleurs saisonniers sont très touchés par les différents changements. Les femmes sont majoritairement dans cette catégorie. Seulement 39 % des femmes perdant leur emploi peuvent recevoir des prestations contre 53 % des hommes.

Le régime « détourné » de son principal objectif est devenu une source de financement pour le Fédéral qui fait payer sa dette par l'ensemble des travailleurs et des employeurs.

## Les nécessaires amendements

A v a n t l'adoption du projet de loi C-2 modifiant la Loi sur l'assurance emploi en 2001, la FTQ a présenté un mémoire réclamant les modifications suivantes :

-Élimination de toutes les mesures de récupération ;

-Rétablissement du taux de remplacement de revenu à 60 % ;

-Prolongation jusqu'à 52 semaines de la période maximale de prestations ;

-Abolition du critère de 910 heures pour ceux et celles qui reviennent sur le marché du travail ;

-Modification des règles d'admissibilité à un minimum de 360 heures pour les régions administratives les plus affectées par le chômage et une réduction proportionnelle pour les autres régions ;

-Mise en place d'un Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA), catégorie de personnes en grande difficulté lors de pertes d'emploi ;

-Prolongation de la période de référence pour établir l'éligibilité aux prestations après un conflit de travail ;

-Bonification de la durée des prestations pour maladie ;

-Abolition du principe de l'étalement, par exemple, la prise

**En 2003, les surplus atteignaient 43,8 milliards \$. Ils augmentent sans cesse. Ils doivent servir à bonifier le régime d'assurance emploi.**

en compte des paies de séparation ;

-Abolition de la règle du dénominateur ;

- N o u v e a u découpage des régions administratives de l'assurance emploi dans le but d'aider les chômeurs de ces

régions ;

-Mise en place d'une Commission autonome de l'assurance emploi à qui serait confiée la responsabilité exclusive de fixer les taux de contribution au régime ;

-Création d'une caisse d'assurance emploi indépendante du gouvernement et administrée par les cotisants.

## Non aux solutions électoralistes

« Avec les surplus accumulés, personne ne peut prétendre que la ressource n'existe pas pour une réforme en profondeur. Les solutions électoralistes de Paul Martin ne règlent rien. Ceux qui arrivent à se qualifier avec le minimum d'heures nécessaires ne bénéficieront pas des mesures annoncées : après une courte période de travail, suivie d'une courte période de prestations, ils se retrouvent à subir le drame du « trou noir », c'est-à-dire une période de 10 à 15 semaines sans aucun revenu, avant la reprise du travail », a indiqué Michel Arsenault, directeur des Métallos. ●

**Collaboration : Michel Faucher**

# En bref

## Premier mai 100 000 personnes



Photo: Alain Billard

Les Métallos ont été nombreux à participer à la manifestation du Premier mai. Elle a rassemblé 100 000 personnes venues dire au gouvernement Charest leur opposition à ses politiques de droite.

### Présence syndicale **Le taux grimpe**

Le taux de présence syndicale a grimpé au Québec : 41,2 % de la main-d'oeuvre était syndiquée en 2003, une progression de 0,8 %. Il est au premier rang des provinces canadiennes. Cette progression est toutefois menacée par les lois antisyndicales votées par le Gouvernement Charest. ●

### Linda Sévigny



Après 29 ans de service comme secrétaire, Linda Sévigny a pris sa retraite le 8 avril dernier. Bonne retraite.

## Négociations chez Alcoa La solidarité internationale



Les travailleurs chez ABI à Bécancour ont débuté leurs négociations avec l'aide du Syndicat des Métallos, un syndicat international comptant plus de 500 000 membres en Amérique du Nord. Leur première rencontre s'est tenue en présence du vice-président international, Andrew « Lefty » Palm (au centre, habillé en noir). Deux des enjeux : la réorganisation du travail qui menace beaucoup d'emplois et la défense des acquis.

## Je me souviens



**B**oycottons Philips qui a mis à pied 135 Métallos en 1998 bien qu'elle a bénéficié du soutien financier des gouvernements fédéral et québécois en 1987. Elle a déménagé au Brésil dans « un pays à bas salaires », une politique officielle que l'on retrouve dans ses rapports annuels ! ●

**Bonnes vacances !**